

Résumé d l'adresse de la société populaire de Villeneuve-de-Berg (Ardèche) qui applaudit au décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé d l'adresse de la société populaire de Villeneuve-de-Berg (Ardèche) qui applaudit au décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 messidor an II (7 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 453-454;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25984_t1_0453_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Fontenay avec un détachement de trois cents hommes, au moment où la générale battait; il fut, malgré la fatigue, un des premiers rangés en bataille; il promit de rester à son poste ou d'y mourir: il ne trahit point son serment. »

Une autre lettre ajoute: « Beaupuy, notre commandant, a été tué par 6 cavaliers ennemis auxquels il a répondu, lorsqu'ils lui ont dit de rendre les armes, qu'il était républicain. Alors ils l'ont mis en pièces. »

D'après ces témoignages, le département de la Dordogne a honoré sa mémoire et celle de ses braves camarades, morts avec lui en défendant la patrie.

Je lis dans le discours qui leur fut consacré qu'après avoir servi dans différents grades militaires, lorsque la première campagne s'ouvrit contre les ennemis du dehors, P. Beaupuy y marcha simple soldat.

Lorsqu'il fallut former dans le département de la Dordogne un bataillon pour marcher contre la Vendée, il s'y trouva de même l'un des premiers, le sac sur le dos, couchant à la caserne, et partageant la vie dure et simple du soldat.

Commandant, il vécut en soldat, marchant à pied, partageant tous les travaux. Il ne se bornait pas à parler de l'égalité, il en était sincèrement l'ami; il savait la mettre en pratique. Ses amis ont suspendu aussi près de son tombeau ces inscriptions:

« P. Beaupuy vola au secours de la chose publique; en arrivant il trouva les ennemis, le combat, la défaite, la mort et la gloire.

« Les rebelles vainqueurs lui offrirent la vie; c'était un outrage pour un républicain; Beaupuy ne put le supporter.

Il eut des vertus, des amis, et mourut pour sa patrie. »

A son nom sont joints ceux de Nicolas Nègre, Boucherie, Groisel-Lacoste, Gautel, Othon, Couland.

Nicolas Nègre avait servi avec distinction. Depuis son congé, il exerçait l'état de matelassier. Des produits de son travail il élevait ses enfants dans la pauvreté et dans la vertu.

« Jadis j'ai combattu avec courage, dit-il, en s'armant contre les brigands: l'ardeur guerrière qui m'animait se rallume avec plus de force, puisque je vais défendre la liberté...: Promettez-moi que ma femme et mes enfants, que je laisse dans le besoin, ne seront point abandonnés; assuré sur vos promesses, je jure de vaincre ou de mourir... ». Il a tenu parole.

La Convention ordonne l'impression de ce rapport (1).

45

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention nationale qu'il doit être, dans le jour, brûlé pour 25 millions d'assignats provenant des domaines nationaux, qui, joints

(1) *Mon.*, XXI, 156. *J. Univ.*, n° 1688; *J. Fr.*, n° 651; *M.U.*, XLI, 311; *Ann. R.F.*, n° 220; *J. Sablier*, n° 1423.

aux deux milliards 174 millions déjà brûlés, forment un total de deux milliards 199 millions.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (1).

46

Les administrateurs du département de police de Paris font passer le total des détenus dans les maisons d'arrêt de Paris; il s'élève à 7,633.

Renvoi au comité de sûreté générale (2).

[Commune de Paris. Etat des détenus au 17 mess. II] (3).

Noms des prisons	Nb. des détenus
Maison de répression	37
Grande-Force	680
Petite-Force	287
Sainte-Pélagie	221
Madelonnettes	292
Montprin	67
Abbaye	96
Bicêtre	770
A la Salpêtrière	273
Chambres d'arrêt, à la Mairie	34
Fermes	69
Luxembourg	871
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	547
Maison Egalité	530
Picpus, Fbg St. Antoine	206
Coignard, à Picpus	59
Caserne des Petits Pères	174
Les Angloises, rue St. Victor	169
Les Angloises, rue de Loursine	153
Caserne, rue de Seve	134
Les Carmes, rue de Vaugirard	355
Les Angloises, Fbg St. Antoine	88
Vincennes	459
Ecosseis, rue des fossés St. Victor ..	106
Saint Lazare, fbg St. Lazare	685
Geoffroy, Folie Renaud	25
Belhomme, rue Charonne, n° 70	100
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	147
Total général	7 633

47

La société populaire de Villeneuve-de-Berg (4) applaudit au décret du 18 Floréal (5).

(1) *P.V.*, XLI, 82. *B^m*, 23 mess.; *J. Sablier*, n° 1423; *J. Paris*, n° 554; *J. Fr.*, n° 651; *M.U.*, XLI, 311-312; *Ann. R.F.*, n° 220; *J. Perlet*, n° 658.

(2) *P.V.*, XLI, 83.

(3) C 308, pl. 1199, p. 18. P.c.c. TEURLLOT.

(4) Ardèche.

(5) *P.V.*, XLI, 83.

Elle annonce que la commune de ce lieu a célébré, comme celle de Paris, la fête du 20 prairial. Elle félicite la Convention sur son décret du 22 du même mois, qui accélère le châtimement des conspirateurs et l'invite de nouveau à rester à son poste (1).

Insertion au bulletin.

48

Soubeyran, négociant à Montpellier, envoie à la Convention nationale 10 pièces d'or de 24 liv., 12 d'argent de 6 liv., et 266 liv. en assignats pour les années 1793 et 1794 de l'engagement qu'il contracta le 21 avril 1792 (vieux style), et promet de continuer chaque année.

Insertion au bulletin (2).

[Paris, 19 mess. II. Au présid. de la Conv.] (3)

« Citoyen président,

« Je fis offre à la patrie le 21 avril 1792 (vieux style) de 12 louis pièces d'or et je contractai l'engagement de renouveler le don chaque année pendant tout le temps que dureroit la guerre.

Des circonstances particulières ayant mis obstacle à ce que je remplisse mon engagement pour l'année 1793 (v. st.) je joins à la présente lettre 10 pièces d'or, 12 pièces d'argent et 276 liv. en assignats, pour les années 1793 et 1794.

Je te prie, citoyen président, de ne pas donner connoissance de mon nom à la Convention nationale et seulement de me faire savoir si cette offrande t'a été fidèlement remise. S. et F. »

SOUBEIRAN, (nég^t de Montpellier, maintenant à Paris, cloître Honnoré Maison templier restaurateur)

49

La société populaire de Lisieux (4) envoie un écu de 6 liv. et 4 liv. en assignats offerts par les citoyens Routier et Dufour; les sacrifices de ces vrais Sans culottes, dit-elle, n'ont pas besoin d'être considérables pour être appréciés.

Insertion au bulletin (5).

50

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 15; la rédaction est adoptée (6).

(1) *Bⁱⁿ*, 21 mess. (1^{er} suppl^l) et 27 mess.

(2) *P.V.*, XLI, 83 et 108. *Bⁱⁿ*, 22 mess. (suppl^l); mentionné par *J. Sablier*, n° 1424; *J. Fr.*, n° 651; *Ann. R.F.*, n° 220.

(3) C 308, pl. 1192, p. 9.

(4) Calvados.

(5) *P.V.*, XLI, 83. *Bⁱⁿ*, 22 mess. (suppl^l).

(6) *P.V.*, XLI, 83.

51

Un pétitionnaire est admis.

Le citoyen Magny offre à la Convention un ventilateur d'une espèce nouvelle pour être employé à renouveler l'air du lieu de ses séances (1).

Le président félicite le pétitionnaire sur son zèle et ses lumières, et l'invite aux honneurs de la séance.

TREILHARD : Le ventilateur qui vous est présenté a été examiné. On a reconnu que c'était la meilleure machine de ce genre qui ait été faite jusqu'à ce jour. L'artiste qui vous l'offre est âgé de 85 ans. Il travaille depuis bien long-temps et retrouve encore toutes ses forces quand il s'agit de servir son pays. Je demande le renvoi de son invention au comité des inspecteurs de la salle, pour être adaptée au lieu de nos séances; je demande en outre qu'il soit fait au bulletin une mention honorable de l'offrande (2).

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale rend le décret suivant.

« La Convention nationale décrète, sur la motion d'un de ses membres, la mention honorable de l'offrande faite par le citoyen Magny, du modèle de son ventilateur, et le renvoie au comité des inspecteurs de la salle, pour faire un prompt rapport sur l'exécution de cette machine dans le lieu de ses séances (3).

[Applaudi et renvoyé au comité d'instruction publique] (4).

52

Le représentant du peuple Deville demande un congé de 2 décades.

La Convention nationale accorde un congé de 2 décades à Deville, député de la Marne (5).

53

Le citoyen Etienne Routier, fabricant de draps à Lisieux, envoie, pour les frais de la guerre, 8 liv. en assignats, 6 liv. en argent, et le bulletin de liquidation de sa maîtrise, montant à 19 l. 12 sols.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) *Mon.*, XXI, 158.

(2) *Débats*, n° 655.

(3) *P.V.*, XLI, 83. Minute de la main de Treilhارد. Décret n° 9821. *J. Lois*, n° 647; *Mess. soir*, n° 687; *C. Eg.*, n° 688; *J. Matin*, n° 713; *Ann. patr.* n° DLIII; *J. Fr.*, n° 651; *J. Paris*, n° 554; *M.U.* XLI, 312; *J. Mont.*, n° 72.

(4) *Ann. R.F.*, N° 220.

(5) *P.V.*, XLI, 84. Minute de la main de Bordas. Décret n° 9822.

(6) *P.V.*, XLI, 84 et 109.